



HABITAT



ÉCONOMIE



MOBILITÉ



CADRE DE VIE

UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE



SE RECENTER SUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE NOS CENTRE-BOURGS

+ 95% du volume total de production de logements au niveau des centres-bourgs et centres-villes.



METTRE EN PLACE DES OUTILS POUR DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET LA QUALITÉ URBAINE

60%

du nombre total de logements prévus sont encadrés par une orientation d'aménagement définissant les formes de bâtiments, les modes doux, la végétalisation.



PRÉSERVER LA VITALITÉ DU COMMERCE

11 km

d'alignements commerciaux protégés pour préserver le commerce dans les centres et maîtriser le développement commercial dans les périphéries.



FAVORISER LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

1 000 logements sociaux programmés.

Notre territoire offre une qualité de vie exceptionnelle, continuons ensemble à la préserver.

Je scanne pour regarder la vidéo



MINIMISER LES BESOINS EN DÉPLACEMENTS EN RÉORGANISANT NOTRE TERRITOIRE

158

secteurs d'urbanisation à moins de 10 min à pied de l'école.

30

OAP à moins de 10 min à pied d'une gare.



FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ADAPTÉ AU BESOIN DES ENTREPRISES

8

types de zones économiques.

13

sites fléchés pour l'installation de nouvelles activités économiques.



HABITAT



ÉCONOMIE



MOBILITÉ



CADRE DE VIE

UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE



PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE

95%

du territoire en zones agricoles (A), ou naturelles (N).

580

sièges d'exploitation classés en zone agricoles (A) ou agricoles protégées (AP).



DÉVELOPPER LE TOURISME AU TRAVERS D'OUTILS DÉDIÉS

10

secteurs fléchés au sein des zones agricoles pour permettre l'installation ou le développement d'activités de loisirs : châteaux / hébergements / golfs / projets loisirs verts.

1

unité touristique pour le développement de la station de Chalmazel.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est le résultat d'un travail en collaboration étroite avec les communes qui se traduit aujourd'hui par un projet ambitieux en faveur d'un développement durable du territoire.

Je scanne pour regarder la vidéo



PROTÉGER NOTRE PAYSAGE ET NOTRE PATRIMOINE...

154

ha d'espaces paysagers protégés.

61

ha de parcs, jardins, vergers protégés.

2 000

éléments du petit patrimoine protégés.

600

bâts à préserver (en plus des monuments historiques et hors sites patrimoniaux remarquables).

16

schémas d'aménagement patrimonial à l'échelle de bourgs entiers.



... ET NOTRE ENVIRONNEMENT

2 610

ha de zone de corridors écologiques protégés.

960

ha de zones humides protégées.

517 000

mètres linéaires de haies protégées.

4 750

ha préservés de toute construction le long des cours d'eau.



HABITAT



ÉCONOMIE



MOBILITÉ



CADRE DE VIE

LES ZONES DU TERRITOIRE



95%

de zones naturelles



5%

de zones urbaines



LE PLUi, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Parce qu'il impacte de nombreux aspects du quotidien, le PLU intercommunal concerne l'ensemble des habitants.

LES PROCHAINES ÉTAPES



Arrêt du projet janvier 2021



Consultation des communes et des personnes publiques associées (Etat, SCOT, CCI, Chambre d'agriculture...) 1^{er} semestre 2021



Enquête publique fin 2021



Entrée en vigueur du PLUi premier semestre 2022

